

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 5 février 2021, À 19 HEURES À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège #1 - Maxime Vachon
Siège #2 - Christian Lamontagne
Siège #3 - Alexandre Provençal
Siège #4 - André Loubier
Siège #5 - Samuel Goudreau
Siège #6 - Richard Fauchon

Est/sont absents:

Les membres présents forment le quorum. Janick Roy, Directrice générale et Secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire.

1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

17-02-2021

1.1 - Séance à huis clos

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, lequel état d'urgence est maintenu jusqu'à nouvel ordre;

CONSIDÉRANT l'arrêté de la Ministre de la Santé et des Services sociaux numéro 2020-004 qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 qui introduit certaines exigences concernant des séances qui devraient être en temps normal publiques. Une telle séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leur délibérations;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos (et que les membres du conseil et officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance directement à la salle du Conseil municipal en respectant les règles de distanciation.)

IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ LOUBIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la présente séance soit tenue à huis clos (et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer directement à la salle du Conseil municipal en respectant les règles de distanciation.);

QUE la séance soit enregistrée et diffusée sur le site Internet de la Municipalité.

ADOPTÉE

18-02-2021

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Séance du 5 février 2021

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 - Séance à huis clos

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 15 janvier 2021

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois

4.2 - Acquisition d'un IPAD pour les employés administratifs

4.3 - Responsabilités membres du conseil 2021

4.4 - Mutuelle de prévention CNESST

4.5 - Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le

respect

5 - LÉGISLATION

5.1 - Avis de motion du règlement numéro 03-2021 concernant la gestion contractuelle

5.2 - Adoption du règlement numéro 02-2021 décrétant une dépense de 1 900 000 \$ et un emprunt de 1 900 000 \$ pour procéder à la réfection de divers rangs et rues municipaux, à la réfection de ponceaux dans les rangs, d'une étude géotechnique pour les travaux de la grande ligne nord ainsi qu'à l'acquisition d'une grappe de nivelage pour le service de la voirie, et de deux thermopompes pour les bureaux municipaux

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - Compte-rendu du directeur incendie

6.2 - Rapport annuel 2020 Service des Incendies

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - Rapport de l'inspecteur

7.2 - Mandat à Stantec pour plan, devis et surveillance de chantier pour la réfection du 6e rang

7.3 - Autorisation travaux garage

8 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

9.1 - Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin - Plan triennal 2021-2024

9.2 - Uni pour la Faune

10 - CORRESPONDANCE

10.1 - Correspondances diverses

11 - VARIA

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR: MAXIME VACHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

19-02-2021

3.1 - Séance ordinaire du 15 janvier 2021

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR : RICHARD FAUCHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier 2021 soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

20-02-2021

4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable la liste des dépenses du mois, et déclarent avoir reçu réponse à leurs questions:

**IL EST PROPOSÉ PAR: SAMUEL GOUDREAU
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la liste des comptes présentée aux membres du conseil, d'une somme de 66 993,75 \$ soit acceptée et que la dépense soit et est autorisée selon les modalités de notre règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE

21-02-2021

4.2 - Acquisition d'un IPAD pour les employés administratifs

CONSIDÉRANT QUE les élus déclarent avoir reçu les prix pour l'acquisition d'un IPAD et des accessoires pour ce dernier;

**IL EST PROPOSÉ PAR : MAXIME VACHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la Directrice générale et Secrétaire-trésorière, Janick Roy, soit et est autorisée à procéder à l'achat d'un IPAD au montant de 429 \$ + taxes;
QUE d'autres prix soient cherchés pour les accessoires (clavier, crayon et étui);
QUE la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE

22-02-2021

4.3 - Responsabilités membres du conseil 2021

CONSIDÉRANT QUE les élections auront lieu en novembre;

**IL EST PROPOSÉ PAR : CHRISTIAN LAMONTAGNE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE les responsabilités des membres du conseil restent les mêmes.

ADOPTÉE

4.4 - Mutuelle de prévention CNESST

Suivi de dossier

23-02-2021

4.5 - Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect

ATTENDU QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

ATTENDU QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU QU'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

IL EST PROPOSÉ PAR: ALEXANDRE PROVENÇAL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie »;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

ADOPTÉE

5 - LÉGISLATION

24-02-2021

5.1 - Avis de motion du règlement numéro 03-2021 concernant la gestion contractuelle

CONFORMÉMENT à l'article 445 du *Code municipal*, je, soussigné, SAMUEL

GOUDREAU, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance sera déposé à la table du conseil le projet de règlement numéro 03-2021 concernant la gestion contractuelle.

Dispense de lecture est demandée.

Samuel Goudreau, Conseiller siège #5

25-02-2021

5.2 - Adoption du règlement numéro 02-2021 décrétant une dépense de 1 900 000 \$ et un emprunt de 1 900 000 \$ pour procéder à la réfection de divers rangs et rues municipaux, à la réfection de ponceaux dans les rangs, d'une étude géotechnique pour les travaux de la grande ligne nord ainsi qu'à l'acquisition d'une gratte de nivelage pour le service de la voirie, et de deux thermopompes pour les bureaux municipaux

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposant du projet de règlement depuis plus de 48 heures, M. le maire demande à la Directrice générale de résumer les grandes lignes du règlement.

RÈGLEMENT N° 02-2021 décrétant une dépense de 1 900 000 \$ et un emprunt de 1 900 000 \$ pour procéder à la réfection de divers rangs et rues municipaux, à la réfection de ponceaux dans les rangs, d'une étude géotechnique pour les travaux de la grande ligne nord ainsi qu'à l'acquisition d'une gratte de nivelage pour le service de la voirie, et de deux thermopompes pour les bureaux municipaux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : ALEXANDRE PROVENÇAL ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le règlement 02-2021 soit et est adopté par le conseil .

ADOPTÉE

Les conseillers Maxime Vachon, Christian Lamontagne et André Loubier s'opposent à l'adoption de ce règlement.
Les conseillers Samuel Goudreau, Alexandre Provençal et Richard Fauchon consentent à l'adoption de ce règlement.
Le maire utilise son droit de vote.

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - Compte-rendu du directeur incendie

26-02-2021

6.2 - Rapport annuel 2020 Service des Incendies

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont préalablement reçu le rapport annuel 2020 et qu'ils déclarent en avoir pris connaissance:

IL EST PROPOSÉ PAR: CHRISTIAN LAMONTAGNE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le rapport annuel 2020 soit accepté par le Conseil municipal;
QU'une copie de la présente résolution soit transmise au Coordonnateur en Sécurité incendie et Civile de la MRC des Etchemins, M. Stéphane Royer.

ADOPTÉE

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - Rapport de l'inspecteur

Les membres du conseil ont reçu le rapport de travail de l'inspecteur municipal. Aucune question n'est soulevée.

27-02-2021

7.2 - Mandat à Stantec pour plan, devis et surveillance de chantier pour la réfection du 6e rang

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu l'offre de service de Stantec et déclarent en avoir pris connaissance:

**IL EST PROPOSÉ PAR : MAXIME VACHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'un deuxième prix soit demandé à une autre firme d'ingénieurs et que la surveillance du chantier soit retirée du mandat.

ADOPTÉE

28-02-2021

7.3 - Autorisation travaux garage

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu la soumission de Jacob & Valentin et déclarent en avoir pris connaissance:

**IL EST PROPOSÉ PAR : ANDRÉ LOUBIER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE des prix soient demandés à Mécanique du Bâtiment SVC et à Noël Quirion;

QUE l'inspecteur municipal, Dave Noël, soit et est autorisé à contacter ces compagnies.

ADOPTÉE

8 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

8.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

9 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

29-02-2021

9.1 - Centre de services scolaire de la Beauce-Étchemin - Plan triennal 2021-2024

CONSIDÉRANT QUE les élus ont reçu le plan triennal du Centre de services scolaire de la Beauce-Étchemin et déclarent en avoir pris connaissance:

**IL EST PROPOSÉ PAR : MAXIME VACHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'APPUYER le plan triennal proposé par le CSSBE;

QU'une copie de la présente résolution soit acheminée au CSSBE.

ADOPTÉE

30-02-2021

9.2 - Uni pour la Faune

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford, est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec;

CONSIDÉRANT QU'un des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures réglementaires interdisant la récolte d'un mâle d'au moins trois pointes d'un côté du panache (RTL);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR: ALEXANDRE PROVENÇAL ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Sainte-Rose-de-Watford appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTL) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois;

QU'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF , ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé;

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

ADOPTÉE

10 - CORRESPONDANCE

10.1 - Correspondances diverses

La correspondance du mois a été déposée à la table du Conseil municipal.

11 - VARIA

12 - PÉRIODE DE QUESTIONS

31-02-2021

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé:

**IL EST PROPOSÉ PAR : RICHARD FAUCHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 19h25.

ADOPTÉE

Hector Provençal
Maire
trésorière

Janick Roy
Directrice générale et Secrétaire-

Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Hector Provençal
Maire